

COMPTE RENDU des AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de Décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 314, en date du 21 SEPTEMBRE 1973, pour la passation d'un contrat d'entretien entre la COMMUNE de SAINT-DENIS et la S. A. M. A. T. pour l'entretien de l'installation téléphonique de la Mairie de la Montagne du 20 Septembre 1973 au 20 Septembre 1974. - Montant du contrat : QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE Frs CFA (41 250 Frs CFA)

ARRETE N° 315, en date du 21 SEPTEMBRE 1973, pour la passation d'un contrat avec la PRESERVATRICE et la COMMUNE de SAINT-DENIS pour garantir la responsabilité civile de la Commune pour la période du 23 Août 1973 au 15 Septembre 1973. - Montant de la dépense : SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENT Frs CFA (65 900 Frs CFA).

ARRETE N° 316, en date du 21 SEPTEMBRE 1973, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant une machine à écrire électrique I.B.M. pour la période du 1 Janvier 1973 au 31 Décembre 1973. - Montant de la dépense : DIX NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE Frs CFA (19 250 Frs CFA).

ARRETE N° 321, en date du 24 SEPTEMBRE 1973, portant paiement d'avenants d'assurance pour extension de garantie sur différents véhicules communaux. - Montant de la dépense : SOIXANTE DIX NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE CINQ Frs CFA (79 755 Frs CFA)

ARRETE N° 322, en date du 26 SEPTEMBRE 1973, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et les Etablissements de PALMAS pour l'acquisition de diverses fournitures au titre de l'année 1973. - Montant de la dépense : SEPT MILLIONS TROIS CENT MILLE Frs CFA (7 300 000 Frs CFA).

ARRETE N° 326, en date du 28 SEPTEMBRE 1973, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet HEBRARD pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un plateau scolaire à l'école de Montgaillard. Montant des honoraires : SEPT CENT TRENTE MILLE Frs CFA (730 000 Frs CFA).

ARRETE N° 329, en date du 14 OCTOBRE 1973, pour la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Madame Julien ANDY pour y installer deux salles de classe. - Montant du loyer mensuel : 15 000 Frs CFA.

ARRETE N° 332, en date du 9 OCTOBRE 1973, relatif au paiement à Maître LEMERLE d'une note de frais par l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur Charles MAUREAU. - Montant de la dépense : DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE SIX CENT CINQ Frs CFA (288 605 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 4 Juin 1973).

ARRETE N° 338, en date du 11 OCTOBRE 1973, modifiant l'arrêté n° 82 du 12 Mars 1973 relatif à la mise à la disposition de Monsieur FOCK-KINE d'un terrain communal pour l'implantation d'une fourrière pour chiens.

ARRETE N° 339, en date du 11 OCTOBRE 1973, portant remboursement à Monsieur PAYET Armand d'une part du coût de l'extension payée par lui à la Bretagne en 1972. - Montant de la dépense : CINQUANTE DEUX MILLE CENT VINGT QUATRE Frs CFA (52 124 Frs)

ARRETE N° 340, en date du 15 Octobre 1973, portant remboursement à Monsieur PADAVATAN Roger d'une part du coût de l'extension payée par lui à Bois de Nèfles Saint-Denis en 1972. - Montant de la dépense : SOIXANTE SIX MILLE VINGT QUATRE Frs CFA (66 024 Frs)

ARRETE N° 343, en date du 15 OCTOBRE 1973, pour la passation d'un contrat de location de la chambre froide de l'Abattoir entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Roland GAUD. - Prix du loyer : 250 000 Frs CFA.

ARRETE N° 344, en date du 24 OCTOBRE 1973, pour la passation d'un contrat entre la COMPAGNIE GENERALE d'ASSURANCES (L'AFOI) et la MAIRIE de SAINT-DENIS pour garantir la responsabilité civile de la Commune pour la période du 23 Août 1973 au 13 Septembre 1973. - Montant de la dépense : CINQUANTE CINQ MILLE TRENTE Frs CFA (55 030 Frs CFA).

ARRETE N° 353, en date du 7 NOVEMBRE 1973, relatif au paiement à Maître MACE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à la S.I.D.R.. - Montant de la dépense : DEUX CENT QUARANTE QUATRE MILLE NEUF CENTS Frs CFA (244 900 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 30 Octobre 1972).

ARRETE N° 354, en date du 7 NOVEMBRE 1973, relatif au paiement à Maître LEMERLE d'une note de frais pour la fourniture de deux expéditions supplémentaires de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain situé au Chaudron. - Montant de la dépense : SEPT MILLE NEUF CENT VINGT Frs CFA (7 920 Frs CFA).

ARRETE N° 355, en date du 7 NOVEMBRE 1973, relatif au paiement à Maître LEMERLE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame MOREL Léon. - Montant de la dépense : DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE SIX CENT CINQ Frs CFA (252 605 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 29 Novembre 1972).

ARRETE N° 356, en date du 7 NOVEMBRE 1973, relatif au paiement à Maître LEMERLE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur FERRERE M. - Montant de la dépense : CINQ CENT TROIS MILLE QUATRE CENT CINQ Frs CFA (503 405 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 4 Juin 1973).

ARRETE N° 357, en date du 8 NOVEMBRE 1973, pour la passation d'un contrat d'entretien entre la COMMUNE de SAINT-DENIS et Monsieur CARO Gilbert, pour l'entretien des MOTOS mises à la disposition de la Police Municipale pour la période du 1er Novembre 1973 au 31 Octobre 1974. - Montant annuel de la dépense : CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE SIX CENTS Frs CFA (183 600 Frs CFA).

ARRETE N° 358, en date du 9 NOVEMBRE 1973, portant abandon d'une concession dans le Cimetière de l'Est, au profit de la Société de Saint-Vincent de Paul.

ARRETE N° 359, en date du 9 NOVEMBRE 1973, portant passation d'une convention avec la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT pour les travaux d'A. E. P. de Saint-Denis: renforcement réseau ville basse. - Montant des honoraires : QUATRE CENT QUARANTE MILLE Frs CFA (440 000 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 16 Février 1973).

ARRETE N° 360, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture pour les travaux d'aménagement des chemins BANCOUL et MOUFIA les HAUTS. - Montant des honoraires : HUIT CENT DIX MILLE Frs CFA (810 000 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juin 1973)

ARRETE N° 361, en date du 9 NOVEMBRE 1973, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture pour les travaux d'aménagement des chemins "Raphaël Sautron", de la "Grotte", du "Milieu", des "Eaux et Forêts" à la Bretagne. - Montant des honoraires : SIX CENT CINQUANTE MILLE Francs CFA (650 000 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juin 1973).

ARRETE N° 362, en date du 9 NOVEMBRE 1973, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement pour les travaux de réalisation d'un poste de stérilisation sur le captage de la Ravine du Butor; - Montant de la dépense : QUATRE VINGT SEIZE MILLE Frs CFA (96 000 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal en date du 30 Octobre 1972).

ARRETE N° 363, en date du 9 NOVEMBRE 1973, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement pour les travaux d'A. E. P. de Saint-Denis : extension du réseau de distribution des écarts. - Montant des honoraires : UN MILLION CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX NEUF Frs CFA (1 414 799 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal en date du 16 Février 1973)

ARRETE N° 364, en date du 9 NOVEMBRE 1973, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture pour les travaux du Chemin du Cimetière à Saint-François - Montant des honoraires : SIX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE Frs CFA (690 000 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juin 1973).

ARRETE N° 365, en date du 12 NOVEMBRE 1973, portant remboursement à Monsieur RIVIERE Germain d'une part du coût de l'extension payée par lui à la Bretagne en 1973. - Montant de la dépense : CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT TRENTE CINQ Frs CFA (151 435 Frs CFA).

ARRETE N° 366, en date du 12 NOVEMBRE 1973, portant paiement d'une indemnité à Monsieur BOEMARE pour occupation de son terrain, sis à Bellepierre. - Montant de la dépense : DEUX CENT SOIXANTE DOUZE MILLE NEUF CENT SEIZE Frs CFA (272 916 Frs CFA).

§

§

§